



République du Sénégal
Un Peuple – Un But - Une Foi

**DIX-HUITIEME SESSION DE LA COMMISSION DU
DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD-18)**

**INTERVENTION DE LA DELEGATION DU
SENEGAL SUR LE THEME DE LA MISE EN PLACE
DE PLAN DECENNAL SUR LES MODES DE
PRODUCTION ET DE CONSOMMATIONS
DURABLES**

Prononcée par Madame Yakhya Aicha DIAGNE

**Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des
Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels**

New York, le 07 mai 2010

Vérifier au prononcé

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Merci de donner au Sénégal l'occasion de s'exprimer sur le thème relatif « aux modes de production et de consommation durables ».

La délégation sénégalaise remercie le SG/ONU pour le rapport sur les modes de productions et de consommations durables et félicite les conférenciers pour leurs exposés très utiles pour cette session. Elle souscrit à la déclaration faite hier par le Représentant de Singapour au nom du Groupe des 77 et de la Chine et ainsi qu'à celle du Groupe Africain.

Ma délégation souhaite d'abord partager l'expérience du Sénégal et ensuite faire des propositions dans ce domaine.

En effet, le Sénégal est conscient que la production et l'utilisation de biens et de services doivent répondre aux besoins essentiels, contribuer à une meilleure qualité de vie, et ne doit pas compromettre les besoins des futures générations. Il est donc nécessaire d'asseoir des modèles de développement basés sur une utilisation judicieuse des ressources naturelles.

Ainsi, conformément aux recommandations du Plan d'Actions de Johannesburg, le Sénégal élaboré sur une base participative, son Plan d'Actions Décennal sur les Modes de Production et de Consommation Durables en 2007 qui a fait **l'analyse de dix sept (17) sous secteurs et activités pour répertorier** les modes de production ou de consommation et leurs impacts sur l'environnement (économique, naturel et humain).

Le diagnostic établi a permis de faire des propositions de modes alternatifs de production et de consommation durables dans des domaines prioritaires :

- le secteur primaire **avec la foresterie, l'agriculture, l'hydraulique, la pêche, l'aquaculture, l'élevage, les mines** ;
- le secteur secondaire avec les industries, la transformation, l'artisanat, l'énergie, l'habitat et la construction ;
- le secteur des services avec le tourisme, **les transports**, le commerce.
- les secteurs de **l'assainissement, de la gestion des déchets ou des produits chimiques.**

Les orientations en matière de consommation et de production durables pour nos pays doivent aussi prendre en compte deux aspects essentiels : les marchés publics pour des choix durables et la lutte contre la pauvreté.

Cependant, à l'instar des pays en développement, il existe des contraintes pour la mise en œuvre effective des mesures préconisées. Ces difficultés sont liées à :

- l'état de pauvreté des populations qui ont tendance à recourir aux moyens de production et de consommation plus accessibles et pas nécessairement durables ;
- **la crise économique qui oblige nos États à consacrer l'essentiel de leur budget au financement des secteurs prioritaires qui garantissent la stabilité et la sécurité sociales ;**
- **la difficulté à mobiliser des ressources financières pour le secteur industriel particulièrement qui doit changer certaines technologies et/ou de procédés ainsi que pour le renforcement des capacités techniques et humaines**

Pour faciliter l'adoption des modes de production et de consommation, et cela, conformément au Programme établi à l'issue des réunions d'experts africains sur le programme-cadre décennal (Casablanca, Mai 2004) et (Nairobi, Février 2005), approuvé par la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) lors de sa 2^e conférence sur le partenariat pour la mise en œuvre du Plan d'Action Environnement du NEPAD (Dakar, Mars 2005), **il faut :**

- **Appuyer la mise en œuvre et l'évaluation des plans décennaux sur les modes de production et de consommation durables dans les pays en développement, particulièrement en Afrique;**
- **Encourager et appuyer la mise en place de Centres de Production Propre dans les pays en développement ;**
- **Concevoir et mettre en œuvre de programmes de renforcement de capacités sur la consommation et la production durables et à les autres questions connexes (Achats Public Durables, Responsabilité Sociale des Entreprises) ;**
- **Améliorer la communication, l'information et la sensibilisation des populations, particulièrement des groupes vulnérables ;**
- Concevoir des programme d'éducation et de formation ;

- **Promouvoir le partenariat public privé dans les secteurs prioritaires**
- Améliorer la base de production et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- **Renforcer l'intégration des impératifs de production et de consommation durable dans la planification à tous les niveaux : local, national et régional.** Le Sénégal a intégré dans son Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et dans sa Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), les préoccupations de production et de consommations durables.
- **Renforcer la participation des pays francophones à la Table Ronde Africaine sur les Modes de Production et de Consommation Durables.**

Enfin, compte tenu de son importance, ce thème doit être inscrit dans les discussions relatives au processus de RIO +20.

Je vous remercie **Monsieur le Président.**